



République Française
Département des Bouches-du-Rhône
Régie des Eaux de Terre de Provence

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 29 juin 2021 à 18h30 à la salle des mariages en mairie de ROGNONAS, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, SEISSON Jean-Pierre, ROBERT Daniel, TATON Robert

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à MILLET Isabelle), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), GIRAUD Pierre (procuration à Daniel ROBERT), LEPIAN Jean-Louis (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANIRIPETTI Marina (procuration à PONCHON Solange), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), PAULEAU Serge (procuration à TATON Robert), PORTAL (procuration à MOURGUES Gilles)

Absents: DEVOUX Jean-Louis

| | | | |
|---------------------------------------|---------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Quorum : 8 | Présents : 12 | Suffrages exprimés : 20 | Pour: 20 Contre : Abstention : |
| Date de la convocation : 22 juin 2021 | | | |

| |
|---|
| N° de la délibération : 2021-34 |
| Objet : création de prix nouveaux au bordereau de prix unitaires de la régie |

Le président expose à l'assemblée que les services de la régie ont besoin d'ajouter au bordereau des prix existant des prestations ou travaux.

Les prix à créer seraient les suivants :

| Référence | Désignation | Prix unitaire HT | Unité |
|-----------|---|------------------|----------------|
| 1.005.010 | Réfection de chaussée en enrobés > 10 m ² | 25,66 € | M ² |
| 1.005.015 | Réfection de chaussée en enrobés <= 10 m ² | 35,00 € | M ² |
| 2.001.190 | Branchement eau forfaitaire ROGNONAS 1/3 | 1 574,75 € | Forfait |

Après avoir entendu l'exposé du président et pris connaissance des prix à créer, le conseil d'administration,

VALIDE la création de prix nouveaux.

Fait et délibéré en séance,
A ROGNONAS, le 29 juin 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 22 juillet 2021

Publication le : 22 juillet 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85
Courriel : direction@eauxtdp.fr

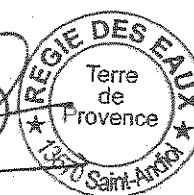

Liste des pièces adressées le 13/07/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

| DESIGNATION DES PIECES | N° | DATE DES ACTES |
|--|--|--|
| <u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> création de prix nouveaux au bordereau de prix unitaires de la régie | <u>Numéro de l'acte</u> 2021-34 | <u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 29/06/2021 |

Fait à ST ANDIOL, le 13/07/2021
Le Directeur administratif et
financier,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

